RAPPORT D'ACTIVITE 2016

DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

(PETR)

DU PAYS DE LANGRES





SOMMAIRE

1	LES FC	ONDATIONS DU PETR DU PAYS DE LANGRES	6
	1.1 l	JN PETR ? QU'EST-CE-QUE C'EST ?	6
		ELABORER LE PROJET DE TERRITOIRE	
		STRUCTURER L'INSTITUTION	
	1.3.1	Le PETR du Pays de Langres	
	1.3.2	Le territoire d'intervention et les membres constitutifs	
	1.3.3	Les compétences à la carte	
	1.3.4	La gouvernance	
	1.3.5	L'équipe technique qui travaille aux côtés des élus	
		FINANCER L'ACTION	
	1.4.1	Grâce à l'Europe	
	1.4.2	Grâce à l'Etat	
	1.4.3	Grâce au Conseil Régional Grand Est	
	1.4.4	Grâce au Conseil Départemental de Haute-Marne	
		ETABLIR LE BUDGET	
_			
2	LES A	CTIONS 2016 DU PETR DU PAYS DE LANGRES	18
	2.1	COMPETENCE SOCLE COMMUN « MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE 2014-2024 »	18
	2.1.1	Le volet santé : un bel exemple de solidarité interterritoriale	
	2.1.2	Le déploiement des Points relais CAF : maintenir une présence efficace des services au profit des	
	habitc	ants	19
	2.1.3	La labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)	19
	2.1.4	La Fête des associations : reflet du dynamisme associatif du pays de Langres	20
	2.1.5	Les outils de communication déployés en 2016	
	2.2	COMPETENCE SOCLE COMMUN « RECHERCHE ET MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS DE	
	CONTRA	CTUALISATION »	20
	2.2.1	Le Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux » (PIG)	20
	2.3	COMPETENCE SOCLE COMMUN « ELABORATION ET SUIVI DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	
	(SCoT) »		21
	2.3.1	C'est quoi ? A quoi sert-il ?	21
	2.3.2	Est-il obligatoire ?	21
	2.3.3	Quel est son contenu ?	21
	2.3.4	Quelle est sa durée d'élaboration ?	21
	2.3.5	Comment est déterminé son périmètre ?	21
	2.4	COMPETENCE TOURISME	22
	2.4.1	L'entretien des espaces publics sur les sites touristiques	22
	2.4.2	Le balisage et la signalétique des itinéraires de randonnées	22
	2.4.3	La surveillance de baignade	
	2.4.4	Les Délégations de Service Public (DSP) pour le Camping de la Liez et de la Résidence de Tourisme de	la
	Vinge	anne	
	2.4.5	La collecte de la taxe de séjour	2 3
	2.4.6	La réalisation de travaux d'amélioration ou d'entretien liés à la gestion des quatre lacs	23
	2.4.7	L'amélioration de l'attractivité des sites des quatre lacs	24
	2.4.8	La mise en œuvre du Plan d'Interprétation du Patrimoine (PIP)	24
	2.5	COMPETENCE ECONOMIE	
	2.5.1	La fin de la mise en œuvre de la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) 2013-20	
	2.5.2	Les zones d'activités	25
	2.5.3	Les projets inscrits dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la Région « économie de	
	proxin	nité »	
	2.5.4	Le projet de Centre Bien-être de Bourbonne-Les-Bains	26
3	LES PF	ERSPECTIVES 2017 DU PETR DU PAYS DE LANGRES	27
_			



L'ÉDITO DU PRESIDENT

La Conférence des Maires se réunit pour la deuxième fois afin d'approuver son premier rapport d'activité.

Il s'agit en réalité du véritable « point zéro » de notre PETR qui, en raison de son originalité, se devait d'absorber son histoire pour y puiser le ressort de son développement, et la déclinaison de son projet de territoire. L'exercice 2016 en est l'expression.



Ce compte rendu d'activité explicite comment nous avons privilégié la poursuite des programmes entrepris par les structures anciennes, rationalisé « l'exploitation » et redéfini les objectifs. Cette période s'étant caractérisée par la réorganisation des intercommunalités, peu propice aux synergies de travail.

Le choix du Pôle d'Équilibre Territorial Rural, comme moyen d'action et vecteur de nos politiques, dépasse la solution technique et administrative qui lui permet d'assumer les compétences stratégiques en confiant le reste à la proximité : il correspond à la volonté du territoire de ne pas céder à une communauté de communes XXL, sans limite et sans âme, et de laisser l'alternative au temps, pour construire ce que sera la ruralité de demain, en conservant la main aux élus, avec l'appui de la société civile, pour conduire notre destin. C'est le choix que nous avons fait ensemble.

Il convient maintenant de donner du contenu à cette enveloppe nouvelle. Cela suppose de s'approprier l'outil pour voir plus large et plus loin. Cet exercice exige de pousser à une plus grande maturité, la culture du développement qui distingue déjà le Pays de Langres. Cela commandera aussi aux femmes et aux hommes de ce territoire de ne pas céder à une division mortifère des talents et des volontés, pour devenir plus efficaces, ainsi que nous le demandent les Français dans leur grande majorité. Cela devient notre challenge...

Bonne chance au PETR du Pays de Langres!

Charles Guené



1 LES FONDATIONS DU PETR DU PAYS DE LANGRES

1.1 UN PETR ? QU'EST-CE-QUE C'EST ?

PETR = Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Créé par la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, il a vocation à être un outil de coopération entre plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sur des territoires ruraux.

C'est un établissement public constitué par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un **périmètre d'un seul tenant et sans enclave** correspondant à un bassin de vie ou de population.

Il est soumis au Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) et aux règles applicables aux syndicats mixtes.

Il comprend:

- **un Comité Syndical** : composé des représentants des EPCI membres en tenant compte du poids démographique de chacun d'eux. Il a un rôle décisionnel,
- une Conférence des Maires : elle se réunit chaque année et se compose des Maires des communes situées dans le périmètre du PETR. Il a un rôle consultatif.
- un Conseil de Développement Territorial (CDT) : composé de représentants des activités économiques, sociales, culturelles, éducatives, associatives... existantes sur le territoire. Il a un rôle consultatif.

Chaque PETR élabore son Projet de territoire pour le compte et en partenariat avec ses EPCI membres. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social à l'échelle de son territoire.

1. Elaborer 2. Structurer 3. Financer Faire évoluer l'institution Définir son projet de territoire Identifier les sources de financement et préparer les contractualisations Définir dans une logique multi Fixer un cadre juridique Repérer le potentiel partenariale et participative un d'intervention qui permette la financement externe en lien Projet de territoire adapté au mise en œuvre d'une stratégie avec le plan d'actions du Projet claire à l'échelle d'un territoire périmètre : de territoire, se positionner et État des lieux, pertinent. se préparer à la sollicitation des financements. Diagnostic partagé, Orientations stratégiques, Plan d'actions. LEADER 2014-2020, le Contrat de La mise en place du PETR du Pays de Les travaux menés en 2014-2015 ruralité, le Pacte pour la ruralité, les pour aboutir au Projet de territoire Langres. appels à projets... « Osons le pays de Langres, innovons pour un territoire durable et suscitons l'envie ».



1.2 ELABORER LE PROJET DE TERRITOIRE

« L'intérêt essentiel d'un pays est la constitution, au sein d'un territoire, d'une conscience commune de développement. »



Sur le pays de Langres, le Projet de territoire sur la période 2014-2024 a été défini, avec comme ambition générale :

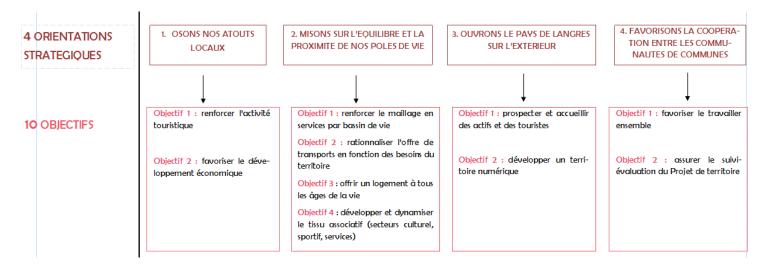


En effet, de 2014 à fin 2015, le processus d'implication de l'ensemble des acteurs du territoire, publics et privés, s'est mis en œuvre. Ce processus s'est bâti en plusieurs étapes :

- la réalisation d'un état des lieux thématique et le partage d'un diagnostic du territoire,
- la définition des enjeux à traiter et des orientations stratégiques à dix ans qui en découlent,
- l'élaboration d'un plan d'actions sur la durée du mandat local (2014-2020).

Les élus du pays de Langres se sont interrogés sur le chemin qu'ils souhaitaient prendre collectivement et ont défini la stratégie du Projet de territoire 2014-2024, qui se décline en quatre orientations stratégiques et dix objectifs généraux.





1.3 STRUCTURER L'INSTITUTION

En 2014, l'enjeu pour les six EPCI constituant le pays de Langres consistait à **partager un projet de développement commun, dans un esprit de solidarité territoriale** et à reprendre les compétences des trois structures de développement et d'aménagement déjà existantes à savoir : l'Association du Pays de Langres (APL), le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres (SMATLPL), le Syndicat Mixte d'Aménagement Economique du Pays de Langres (SMAEPL).

Parallèlement à l'élaboration du Projet de territoire et dans une période contrainte, les élus ont souhaité engager une réflexion sur la mutualisation des moyens et rationaliser le nombre de structures existantes.

Ils ont saisi l'opportunité offerte par la loi MAPTAM instituant un nouveau statut, le « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural » (PETR), pour acter sa mise en place d'un PETR sur le pays de Langres.

Les réflexions se sont alors engagées afin de faire évoluer les trois entités initiales en PETR.

1.3.1 Le PETR du Pays de Langres

2014 : une fusée à 3 étages

Trois structures de développement et d'aménagement, sur le pays de Langres :

- l'Association du Pays de Langres (APL) : la stratégie locale de développement à savoir le Projet de territoire ;
- le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres (SMATLPL) : les 4 lacs, les sources, le port de Champigny Les Langres, la randonnée, l'entretien des espaces verts, etc. ;
- le Syndicat Mixte d'Aménagement Economique du Pays de Langres (SMAEPL) : les zones d'activités et parcs de référence.

ON BASSION



PAYS DE CHALINDR

2015 : les prémisses du PETR du Pays de Langres

- 1er janvier 2015 : mariage du SMATLPL et du SMAEPL pour former le Syndicat Mixte du Pays de Langres - Langres Développement ;
- La préparation de la fusion de Langres Développement et de l'APL pour créer le PETR du Pays de Langres;
- La poursuite des travaux d'élaboration du Projet de territoire 2014-2024.

2016 : la naissance du PETR du Pays de Langres

- Le PETR du Pays de Langres a vu le jour le 1er janvier 2016.





1.3.2 Le territoire d'intervention et les membres constitutifs

Les six Communautés de Communes :

Auberive, Vingeanne et Montsaugeonnais

Bassigny

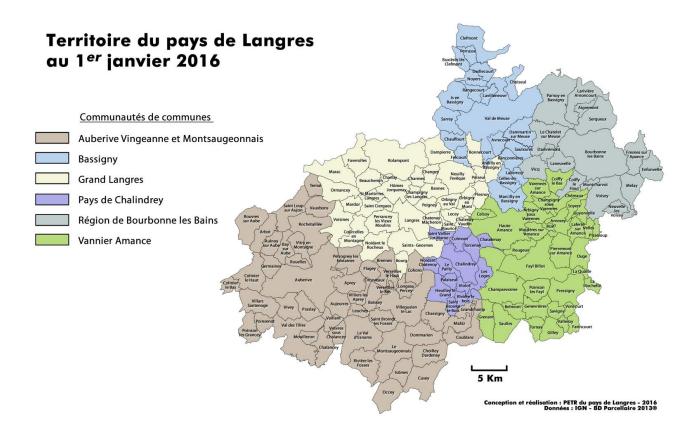
Grand Langres

Pays de Chalindrey

Région de Bourbonne-les-Bains

Vannier-Amance

ont décidé de la création d'un PETR sur le bassin de vie du sud haut-marnais.



1.3.3 Les compétences... à la carte

A la création du PETR, les Communautés de Communes ont opté pour la mise en place **d'un PETR à la carte,** le temps de la mise en place de la structure et de son appropriation par les élus locaux. SES COMPETENCES EN QUELQUES MOTS CLES :

Socle commun

Elaboration et mise en œuvre du Projet de territoire 2014-2024.

Recherche et mise en œuvre de dispositifs de contractualisation.

Elaboration et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Tourisme

Définition et mise en œuvre de son schéma de développement touristique.

Développement et gestion coordonnés de zones touristiques : les quatre lacs, les sources de l'Aube et de la Marne, le balisage des chemins de randonnées, les ports du Canal...

Economie

Aménagement coordonné de quatre zones d'activités : Langres Nord, Langres Sud, Chalindrey Grand Est, ZAI du Breuil. Développement de projets économiques d'intérêt inter-communautaire.

Prospection de projets d'implantation.



EN 2016, QUI ADHERE A QUOI?

Communautés de communes membres	Socle commun	Economie	Tourisme
Bassigny	X	Χ	X
Auberive, Vingeanne et Montsaugeonnais	Χ	Χ	Χ
Grand Langres	X	Χ	X
Pays de Chalindrey	Χ	Χ	Χ
Région de Bourbonne-les-Bains	X		
Vannier-Amance	Χ		

1.3.4 La gouvernance

Le Comité Syndical = l'instance de décision

Il se compose de 24 membres titulaires et autant de suppléants désignés par les Communautés de Communes membres.

Communautés de communes membres	Nombre de titulaires	Nombres de suppléants
Bassigny	3	3
Auberive, Vingeanne e	t 4	4
Montsaugeonnais		
Grand Langres	8	8
Pays de Chalindrey	3	3
Région de Bourbonne-les-Bains	3	3
Vannier-Amance	3	3
TOTAL	24	24

Une représentation en fonction du poids démographique des EPCI : 1 représentant par tranche entamée de 2 500 habitants.

Le Comité Syndical du PETR du Pays de Langres s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2016. Le 1er Comité a eu lieu le 11 janvier 2016, c'est à cette occasion que Charles GUENÉ a été élu Président du PETR du Pays de Langres.

Le Comité Syndical du PETR s'appuie sur un Bureau = l'instance de pilotage

Il se compose de six membres élus parmi les membres du Comité Syndical et représentant chacun des EPCI ainsi que des Maires des communes de plus de 2 000 habitants à savoir Langres, Chalindrey et Bourbonne-les-Bains. Le Président est épaulé par une Vice-présidence confiée à Marie-José RUEL.



Les membres du Bureau :

Charles GUENE, CC Auberive, Vingeanne et Montsaugeonnais

Marie-José RUEL, CC Grand Langres Eric DARBOT, CC Pays de Chalindrey

Romary DIDIER, CC Bassigny

François GIROD, CC Vannier Amance

Jean-Marie THIEBAUT, CC Région de Bourbonne-les-Bains

Sophie DELONG, Langres

Dominique RICHARD BRICE, Bourbonne-les-Bains

Jean-Pierre GARNIER, Chalindrey

et invitation des Directrices générales des services (DGS)

En 2016, 2 réunions de Bureau se sont tenues. En cette 1ère année d'existence, les élus ont souhaité privilégier les réunions du Comité Syndical pour une plus grande implication des représentants.



... et sur une commission par thème = les instances de réflexion

Sous la présidence de Pierre GARIOT

Elle traite du tourisme, de la culture et de la communication.

Commission Tourisme – culture – communication



Sous la présidence de Charles GUENÉ

Elle traite du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), des Maisons de Services au Public (MSAP).

Commission SCoT



Sous la présidence de Romary DIDIER et Eric DARBOT

Elle traite de l'aménagement des zones d'activités et de la prospection, du développement économique local, de la Marque territoriale Made In Pays de Langres et du volet santé.

Commission Economie





Une Commission d'Appel d'Offres (CAO) Un Comité de pilotage « PIG Habiter Mieux »

La Conférence des Maires

La Conférence des Maires est le premier des organes consultatifs du PETR. Elle réunit les maires des communes situées dans le périmètre du PETR au moins une fois par an, et présente l'intérêt d'impliquer l'échelon le plus local à la démarche de pays. Elle est notamment consultée lors de l'élaboration, de la modification et de la révision du Projet de territoire.

Réunie le 12 septembre 2016, la 1^{ère} Conférence des Maires du PETR du Pays de Langres a permis de présenter la structure à l'ensemble des élus locaux, de valider le Projet de territoire 2014-2024 et de s'approprier le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial), véritable outil de planification et de prospective au service du territoire.

Cette Conférence a également été l'occasion de réaffirmer le travail partenarial mené avec le Département de la Haute-Marne, la Région Grand Est et l'Etat mais aussi avec l'Europe dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation LEADER.





Le Conseil de Développement Territorial (CDT)

Un deuxième organe consultatif, le Conseil de Développement Territorial, doit être mis en place. Il réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs. Il est consulté sur les principales orientations du Comité Syndical et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.



Déjà structuré sous forme associative sur le territoire depuis les années 2000, les élus du PETR ont souhaité poursuivre la collaboration avec le CDT en place sans recréer d'organe interne.

Le mode d'action entre le PETR et le CDT se formalise par le biais de saisine du PETR ou d'auto-saisine du CDT sur des questions d'intérêt territorial.

En 2016, par exemple, le Président du PETR a saisi le CDT sur les enjeux d'une nouvelle contractualisation financière avec la Région Grand Est au profit du territoire visant à contribuer au financement des projets publics et privés.

Le CDT a produit un rapport étoffé qui a interpellé les services régionaux et permis de mettre en perspective la stratégie de développement du pays de Langres avec les nouvelles orientations régionales.

Le PETR du Pays de Langres, un PETR pas comme les autres!

Le PETR du Pays de Langres fait figure d'exception dans le paysage régional voire national. En effet, fruit de la fusion entre trois structures, il détient de « vraies » compétences déléguées par ses membres constitutifs. A ce titre, il réalise des projets d'aménagement (investissement) en tant que maître d'ouvrage en plus de sa compétence de développement à travers le portage du Projet de territoire, tels que l'aménagement de zones d'activités économiques, la gestion des quatre lacs...

1.3.5 L'équipe technique qui travaille aux côtés des élus

La fusion des trois entités a amené les élus à repenser l'organisation technique du futur PETR. Tout au long de l'année 2015, ils ont travaillé avec un prestataire RH pour proposer l'organisation la plus optimale à mettre en place dès le 1^{er} janvier 2016.

L'année 2016 a été marquée par le départ de plusieurs agents qui sont à saluer pour leur implication et le travail fourni au profit de l'intérêt général du territoire. Ainsi, Pierre BLANDIN, animateur ORAC, Loïc DELAPORTE, animateur GTEC, et Marion CHARLIER, chargée de mission prospection économie, ont quitté la structure, alors que Laurence LAJUS a intégré la Communauté de communes du Grand Langres pour suivre le dossier de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Clarisse MOUGEOT a rejoint le SMICTOM Sud 52.

L'équipe technique du PETR se compose d'agents aux profils diversifiés : agents en charge de l'administratif, de la comptabilité et du juridique, agents en charge des opérations d'aménagement, agents en charge du développement local et des contractualisations financières, agents d'entretien et de maintenance. Fin 2016, l'équipe du PETR était composée des agents suivants :

- Sophie SIDIBÉ Directrice,
- Pascal GIRAULT Ingénieur,
- Elise BOURGUEIL Chargée de mission LEADER,
- Emmanuel PROBERT Chargé de mission Tourisme-SCoT,
- Laure PARMENTIER Animatrice Communication-Culture,
- Karine HURSON Gestionnaire,
- Sabrina ODIN Comptable, RRH,
- Claude BRIDOUX Agent d'entretien et de maintenance,
- Ludovic OTTIGER Agent d'entretien et de maintenance,

1.4 FINANCER L'ACTION

Pour financer les actions qui contribuent, par leur mise en œuvre, au déploiement de la stratégie définie sur le territoire, le PETR est l'outil pertinent pour capter des ressources.

En effet, son statut public, sa reconnaissance législative et son échelle territoriale font du PETR un acteur incontournable en matière de coordination financière. Au cœur du PETR, le Projet de territoire défini collectivement par les élus sert de document de référence pour négocier tous les financements. C'est parce que le travail a été mené dès 2014 que le PETR s'est positionné afin de bénéficier de toutes les ressources possibles en 2016. En voici quelques illustrations.



1.4.1 Grâce à l'Europe

Dès la création du programme **LEADER** au début des années 90, le pays de Langres s'est positionné sur ce dispositif car il répondait parfaitement à la culture de développement local initiée à l'époque et permettait de capter des financements pour soutenir des projets publics et privés.







Si le territoire n'a pas été lauréat à la première génération LEADER, il n'a pas baissé les bras et s'est positionné sur chaque nouvel appel à projet. Il a été retenu en 1995 pour la seconde génération du programme et a ensuite toujours été sélectionné.

L'année 2016 ne fait pas exception à cette règle. Le PETR du Pays de Langres est sorti lauréat de l'appel à projet pour la programmation 2014-2020. Il porte ainsi le 4^{ème} programme LEADER et **dispose d'une enveloppe de près de 1,5 millions d'euros pour financer des projets publics et privés.**

Depuis plus de 20 ans, toujours dans la même logique, le PETR a élaboré sa stratégie LEADER en lien avec celle du Projet de territoire. En effet, le programme LEADER 2014-2020 permet d'apporter une plus-value au Projet de territoire en soutenant des projets répondant à l'innovation sociale. Le territoire a également renouvelé sa volonté d'inscrire le programme LEADER dans le soutien aux projets d'animation et a de ce fait rendu inéligibles à sa programmation européenne les dépenses d'investissement.

Leader, c'est quoi?

Leader est un programme européen destiné à favoriser le développement des territoires ruraux. Il a la particularité d'être géré localement, en s'appuyant sur un partenariat d'acteurs publics et privés à travers la constitution d'un Groupe d'Action Locale (GAL). Ce GAL se formalise par un Comité de Programmation chargé d'assurer la bonne mise en œuvre du programme, de sélectionner les projets au regard de la stratégie et des critères établis et d'évaluer son impact sur le territoire.

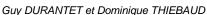
Ce Comité de Programmation se compose de deux collèges :

- un collège d'acteurs publics représentant les Communautés de communes, les villes et les bourgs d'appui du territoire,
- un collège d'acteurs privés, issus du CDT, représentant le tissu associatif local, les habitants, les socio professionnels...

La gouvernance du programme LEADER est spécifique puisque le collège d'acteurs privés est majoritaire.

Suite à l'annonce officielle de la sélection du territoire en avril 2016, le PETR a installé le Comité de programmation du pays de Langres. Il se compose de 24 membres titulaires et autant de suppléants répartis de la façon suivante : 10 sièges pour le collège public et 14 sièges pour le collège privé.

Les membres de ce Comité ont élu **Dominique THIEBAUD** (collège public) comme Président et **Guy DURANTET** (collège privé) comme Vice-président.



Des rencontres - des formations

La coopération entre Etats membres de l'Union Européenne

Le programme LEADER comporte un volet coopération. Il est obligatoire. C'est dans ce cadre que les référents du programme et le Président du CDT ont reçu une délégation de huit GAL polonais.

Cette rencontre a été l'occasion de présenter le territoire, ses spécificités et de présenter des projets soutenus par LEADER comme le transport à la demande, le schéma de développement touristique...

LEADER: se former pour mieux analyser

La stratégie LEADER 2014-2020 s'articule autour de l'innovation sociale. Pour bénéficier des financements, les projets devront être porteurs d'innovation. Afin de permettre aux membres du Comité de Programmation LEADER de repérer le caractère innovant des projets, Dominique THIEBAUD et Guy DURANTET ont souhaité mettre en place une formation. Assurée par l'institut GODIN, elle a permis au Comité de créer sa propre définition de l'innovation sociale et de construire les outils d'analyse et de sélection des projets présentés.



1.4.2 Grâce à l'Etat

En 2016, l'Etat a décidé de mettre en place les **Contrats de ruralité**. Les PETR ont été clairement identifiés comme les acteurs privilégiés pour porter ces contrats. Dès l'annonce de leur création, le PETR du Pays de Langres a manifesté son intérêt auprès des services préfectoraux. **Il a été la première Collectivité de Haute-Marne à se positionner.**



Les Contrats de ruralité s'articulent autour de six volets : accès aux services et aux soins / revitalisation des bourgs centres / cohésion sociale / attractivité du territoire / mobilités / transition écologique et permettent de mobiliser des fonds pour financer des projets d'investissement portés par des maîtres d'ouvrage publics.

Dès l'automne 2016, l'Etat et le PETR ont engagé le travail d'élaboration du Contrat à partir des éléments de diagnostic et des orientations stratégiques du Projet de territoire 2014-2024.

Le contrat cadre entre l'Etat et le PETR du Pays de Langres couvre la période 2017-2020 et chaque année une convention financière est établie afin d'attribuer des financements aux projets des communes, communautés de communes et du PETR répondant aux six thématiques précitées.

Jean-Michel RABIET a été désigné comme élu référent pour suivre le dossier du Contrat de ruralité. Il a représenté la structure lors des réunions de travail avec les services de l'Etat et a rendu compte des travaux dans les instances du PETR.

1.4.3 Grâce au Conseil Régional Grand Est



2016 était une année charnière au niveau régional. Suite à la fusion des régions, la Région Grand Est était en pleine redéfinition de ses politiques et de ses dispositifs financiers.

Tout l'enjeu pour le pays de Langres était de convaincre la Région de poursuivre son engagement auprès des territoires de projet en poursuivant le mode contractuel initié jusqu'alors par la Région Champagne-Ardenne. En effet, le pays de Langres a bénéficié d'enveloppes financières régionales conséquentes pour contribuer à la mise en œuvre de son Projet de territoire 2003-2013. Cet accompagnement s'est traduit par la signature de contractualisations qui se formalisaient par la délégation d'enveloppes de crédits régionaux sur le pays de Langres. Alors qu'elle s'interrogeait sur sa politique en faveur des territoires ruraux à travers son **Pacte pour la ruralité**, il était donc essentiel pour le territoire de défendre le mode contractuel et de faire entendre à la nouvelle Région la nécessité de le reconduire.

En 2016, le PETR du Pays de Langres a reçu la visite de plusieurs élus régionaux. Les élus du PETR du Pays de Langres ont profité de ces rencontres pour faire connaître le territoire et ses spécificités mais aussi pour défendre les enjeux d'une nouvelle contractualisation financière.

Sur le volet économique, le PETR du Pays de Langres a reçu la visite de Catherine ZUBER, déléguée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de Isabelle HELLIOT-COURONNE en charge du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Sur le volet aménagement des territoires et Pacte pour la ruralité, ce sont Christine GUILLEMY et Franck LEROY qui ont rencontré les Présidents des communautés de communes et le PETR du Pays de Langres.

C'est également dans ce cadre que le Président du PETR a saisi le CDT afin de renforcer l'action de lobbying portée par les élus.

Le PETR du Pays de Langres reste en attente des décisions régionales.



1.4.4 Grâce au Conseil Départemental de Haute-Marne

Les deux syndicats d'aménagement, SMAEPL et SMATLPL, bénéficiaient d'un soutien financier conséquent du Département de la Haute-Marne pour assurer leur fonctionnement et leurs investissements.



Lors de la fusion des trois structures, la question s'est posée du devenir des reliquats de ces crédits. Après concertation avec le Président du Département, le PETR du Pays de Langres peut bénéficier des excédents dégagés par les anciens syndicats.

Ces crédits permettent de soutenir les projets d'investissement du PETR du Pays de Langres, particulièrement sur la compétence tourisme.

Tableau récapitulatif des possibilités de financements

Bénéficiaires Financements	PETR	Communes, EPCI	Porteurs privés	Types de dépenses éligibles
Programme LEADER	Χ	Χ	X	Animation,
				fonctionnement
Fonds européens hors LEADER	Χ	X	X	Fonctionnement et
				investissement
Contrat de ruralité	Χ	Χ		Investissement
Crédits régionaux	Χ	X		Investissement
Crédits du Département	Χ			Investissement
Appels à projets, appels à manifestation d'intérêt	En fonct	ion des modalités pré	cisées dans l'appel à p	projet ou AMI

En 2016, le travail mené par le PETR a permis de capter plus de 3 millions d'euros à mobiliser pour partie jusqu'en 2020 :

- près d'1,5 millions d'euros pour le programme LEADER,
- plus de 500 000 euros pour le Contrat de ruralité,
- plus de 600 000 euros de crédits du Département.

1.5 ETABLIR LE BUDGET

Le premier budget prévisionnel du PETR de 2016 a été acté pour un montant d'environ 3 910 000€ (2 023 000€ en investissement et 1 887 000€ en fonctionnement).

Grâce à la « fusion » des trois structures, le budget du PETR affiche une ambition de diminution des dépenses et de rationalisation des moyens, dans le but de garder une cotisation raisonnable par habitant

Cotisation en € par habitant

Fonctionnement : Investissement :

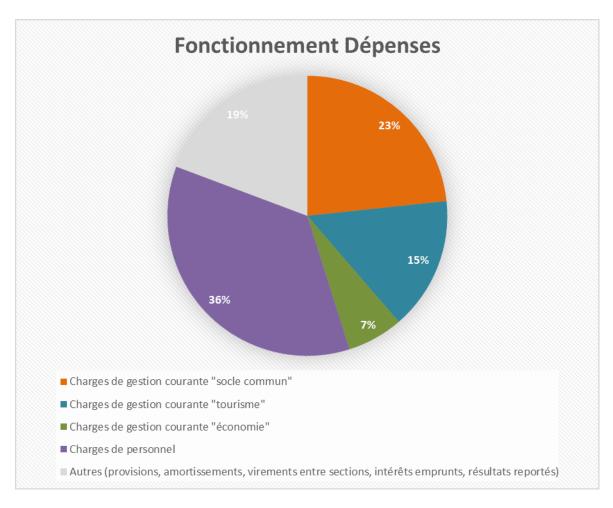
En 2015 : 5,58€ SMLD + 3,87€ APL En 2015 : 2,66€ (SMLD)

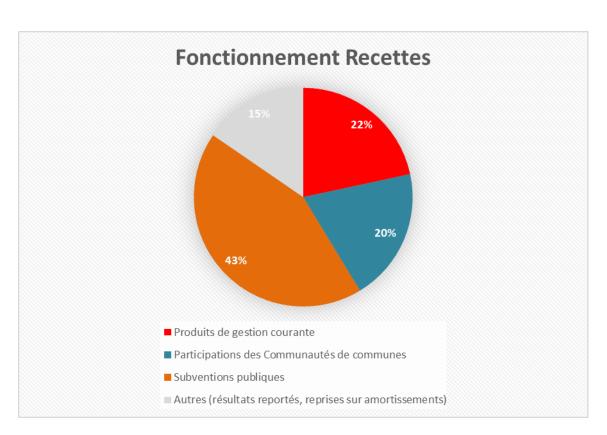
En 2016 : 8,21€ pour les 4 CC (toutes compétences) En 2016 : 1€ pour les 3 CC (ex SMLD)

4,03€ pour les 2 CC 0,31€ pour les 6 CC

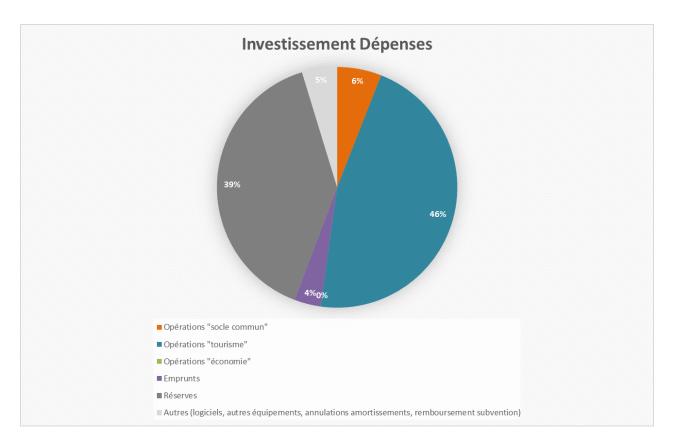
Les graphiques ci-après présentent le budget prévisionnel 2016 par grands postes de dépenses et de recettes totales, en fonctionnement et en investissement pour tous les budgets (budget principal et budgets annexes). Pour rappel, les compétences du PETR du Pays de Langres sont spécifiées au paragraphe 1.3.3.

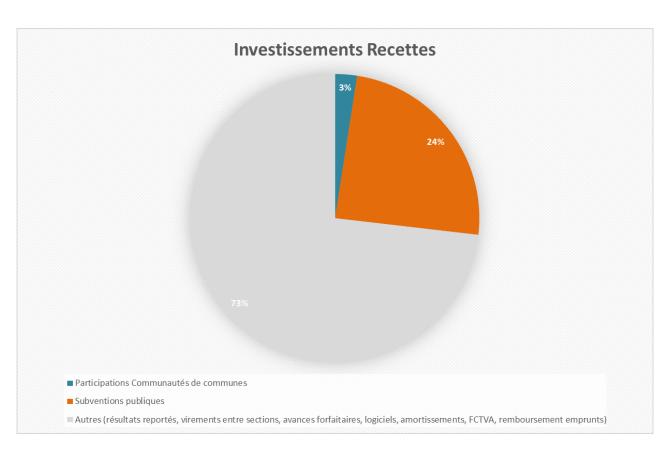














LES ACTIONS 2016 DU PETR DU PAYS DE LANGRES

Dès son élection à la présidence du PETR, Charles GUENE a donné le « LA » en priorisant les actions à conduire en 2016:

- gérer au quotidien les parcs économiques et touristiques portés par les anciens syndicats, en pérennisant les contractualisations Département et Région pour les programmes futurs ;
- mettre en place une animation pour gérer et finaliser la compétence économique dans toutes ses composantes (GTEC et commerce, prospection) et cela en lien direct avec nos EPCI;
- lancer la démarche du SCoT porté par le PETR à l'échelle des six Communautés de communes pour un début de mise en œuvre à partir de 2017;
- décliner la candidature LEADER, qui a été déposée par la structure de préfiguration, et qui a obtenu la seconde place lors de l'analyse des dossiers ;
- gérer le dossier des Maisons de Services Aux Publics (MSAP) en lien avec la Préfecture ;
- poursuivre le dossier de démographie médicale.

Mettons en évidence que les actions qui ont été menées en 2016 ont toutes fait l'objet d'une validation en 2015 dans le cadre des anciennes entités. L'année 2016 a été marquée par un travail administratif conséquent en vue d'une harmonisation administrative, financière, salariale de l'ensemble des actes issus des anciennes entités privées (l'Association du Pays de Langres) et publiques (les deux anciens syndicats) et d'une clarification des compétences entre le PETR du Pays de Langres et les Communautés de communes.

RAPPEL COMPETENCES Socle commun

Elaboration et mise en œuvre du Projet de territoire 2014-2024. Recherche et mise en œuvre de dispositifs de contractualisation. Elaboration et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

COMPETENCE SOCLE COMMUN « MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE 2014-2.1 2024 »

Le volet santé : un bel exemple de solidarité interterritoriale 2.1.1

De 2010 à 2015, les EPCI ont beaucoup investi dans le champ des services à la population et ont tenté d'apporter des solutions au problème de la démographie médicale en construisant, pour certaines d'entre elles, des Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

C'est le cas de la Communauté de communes de la Région de Bourbonne-les-Bains qui s'est retrouvée dans une

situation particulièrement délicate en 2016 suite aux départs concomitants à la retraite de plusieurs médecins généralistes. Au regard de la situation exceptionnelle et pour continuer à faire vivre l'équipement, la Commune de Bourbonne-les-Bains, la Communauté de Communes et le PETR du Pays de Langres ont décidé d'agir ; le PETR a fait appel à un cabinet de recrutement chargé de prospecter un candidat à l'installation.

Ce travail a porté ses fruits et le Dr. SANDU Marian a pris ses fonctions au sein de la MSP en octobre 2016. L'ensemble des professionnels de santé du territoire ont grandement facilité son installation et la Commune de Bourbonne-les-Bains a contribué, aux côtés du PETR, au financement de cette opération.

Accueil du Docteur SANDU (à droite sur la photographie) par l'équipe de prospection





Une opération d'un montant de 8 400€ TTC financée à 50% par le PETR du Pays de Langres et 50% par la Commune de Bourbonne-les-Bains.

2.1.2 Le déploiement des Points relais CAF : maintenir une présence efficace des services au profit des habitants

En 2009, dans un contexte annoncé de fermeture de certains services publics sur les territoires ruraux et de déclin des services au public, les élus ont souhaité élaborer un programme d'actions spécifiques pour tenter de maintenir une offre de service suffisante et de qualité sur le territoire. Les Communes et Communautés de communes du pays de Langres se sont alors engagées dans la mise en place de Relais de Services Publics (RSP) devenus aujourd'hui des Maisons de Services Au Public (MSAP). Ces structures permettent aux habitants de trouver, en un même lieu, un accompagnement de proximité afin de les aider à surmonter la complexité des démarches administratives auprès de nombreux opérateurs (Pôle Emploi, CAF, MSA, CPAM...) et d'obtenir un premier niveau d'information dans divers domaines (emploi, formation, social...).

Le pays de Langres compte cinq MSAP labellisées par l'Etat (Chalindrey, Fayl-Billot, Montigny-Le-Roi, Le Montsaugeonnais, Rolampont) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bourbonne-les-Bains et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand Langres assurent également ce rôle.

En 2016, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a développé la dématérialisation des relations avec ses allocataires. Afin de continuer à proposer à ses usagers des modalités de contact efficaces et utiles, la CAF a proposé aux MSAP, à la Commune de Bourbonne-les-Bains et à la Communauté de communes du Grand Langres de déployer un partenariat appelé « Point Relais CAF » qui vise à garantir un premier niveau d'accueil et d'informations sur les questions en lien avec la CAF.

Signature officielle des conventions « Point Relais CAF » le 30 ma 2016

2.1.3 La labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Le pays de Langres a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) le 23 décembre 2015, ce qui a permis de financer la démarche « Zéro phyto » et l'opération « LED ».

« Zéro phyto » : des solutions alternatives sans pesticides



Suite à la Loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, les élus du PETR ont décidé d'aider les communes à franchir le cap du « Zéro phyto ».

Grâce à des financements de l'Etat, le PETR du Pays de Langres a recruté un prestataire, la GARE (Groupement d'Acteurs Ruraux en Eco activité), qui travaille avec les structures d'insertion du territoire. Elle a su adapter à chaque commune candidate, une méthodologie spécifique tenant compte du contexte local, de l'environnement, des pratiques en place.

RAPPORT D'ACTVITÉ 2016 DU PETR DU PAYS DE LANGRES



En 2016, 5 communes et le PETR du Pays de Langres (sur le site de la Liez) ont bénéficié de l'accompagnement de la GARE.

Opération « LED »

Le PETR du pays de Langres a été sollicité par EDF pour coordonner une opération de distribution gratuite de lampes à LED auprès des habitants.

2 000 packs de deux LEDs ont été répartis sur chaque communauté de communes en fonction de leur population.

2.1.4 La Fête des associations : reflet du dynamisme associatif du pays de Langres

L'Association du Pays de Langres (APL) a porté le Forum des associations. Rendez-vous annuel de la vie associative du territoire, il réunit près d'une soixantaine d'associations et a attiré plus de 500 visiteurs.

Dans un esprit de mutualisation des moyens et des énergies, l'APL et la Ville de Langres ont décidé de réunir deux évènements phares qu'elles portaient chacune initialement : le Forum des associations et la Fête du sport, pour créer la Fête des associations. Le PETR du Pays de Langres a donc repris l'organisation de cet évènement en partenariat avec la Ville de Langres.

En 2016, le PETR du Pays de Langres a organisé un week-end dédié aux associations sportives, culturelles et à l'engagement bénévole, les 3 et 4 septembre, et sur deux sites Langres et Montigny-le-Roi. Les deux communes se sont fortement impliquées aux côtés du PETR du Pays de Langres pour obtenir les résultats suivants : plus de 1 200 visiteurs sont venus à la rencontre d'une centaine d'associations mobilisées sur ces deux jours.

2.1.5 Les outils de communication déployés en 2016

Ecoutez-voir: numéro d'été

Un Ecoutez-voir d'été, traduit en anglais, a présenté, dans une nouvelle version, les activités touristiques et culturelles disponibles sur le pays de Langres du 1er juin au 15 septembre.

La simplification des outils numériques : mise en ligne d'un agenda évènementiel mutualisé

Dans le cadre de la refonte du site internet de l'Office de Tourisme du Pays de Langres, le PETR du Pays de Langres, la Ville de Langres et l'Office de Tourisme se sont associés pour mutualiser leurs agendas respectifs des sorties et événements. Partant du constat que le nombre d'agendas événementiels numériques disponibles sur notre territoire multipliait les saisies des organisateurs d'événements, les trois structures ont créé un agenda unique et partagé, disponible sur tous les sites internet.

Par ailleurs, l'Office de Tourisme est en mesure de développer une page web « agenda-manifestations » qui peut être insérée, par simple lien, dans le site internet de la communauté de communes ou de la commune qui le souhaiterait (cette insertion nécessite une intervention du prestataire web de la collectivité).

Ainsi, l'internaute peut disposer, sur le site de sa collectivité, d'un agenda des manifestations du territoire concerné. D'un simple clic, il consulte également l'ensemble des manifestations du pays de Langres.

2.2 COMPETENCE SOCLE COMMUN « RECHERCHE ET MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION »

2.2.1 Le Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux » (PIG)

Depuis 2009, une opération visant à l'amélioration de l'habitat est menée sur le pays de Langres. Cette action, intitulée PIG « Habiter mieux en pays de Langres » a permis d'accompagner 470 ménages dans leurs travaux d'amélioration énergétique et/ou d'accessibilité dans leur logement et de générer plus de 10 millions d'euros de travaux pour les entreprises locales.



En 2016, l'Etat ayant fait savoir que des crédits supplémentaires étaient disponibles pour financer ce programme, les élus du PETR ont décidé de le prolonger jusqu'à fin 2017.

2.3 COMPETENCE SOCLE COMMUN « ELABORATION ET SUIVI DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) »

2.3.1 C'est quoi ? A quoi sert-il ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir). Il peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble.

Le SCoT est un outil de planification qui apporte un concept plus stratégique en matière d'aménagement et d'urbanisme, favorisant, à l'échelle de plusieurs communes et communautés de communes, une réflexion globale à travers un développement maîtrisé du territoire.

Il aborde en même temps toutes les thématiques d'urbanisme : habitat, déplacements, développement économique (zones d'activités économiques, équipement commercial), tourisme et loisirs, environnement.

Le SCoT est un projet où les élus sont invités à réfléchir ensemble sur une vision partagée du développement du territoire. C'est fixer ensemble les règles qu'ils souhaitent définir pour le développement durable du territoire, en tenant compte des enjeux à la fois économiques, sociaux et environnementaux.

Il se construit également en partenariat et en concertation avec les acteurs et habitants du territoire. C'est pourquoi, la démarche d'élaboration du SCoT nécessite des temps d'information, de réflexions, de débats et d'échanges entre élus, socioprofessionnels, institutionnels et habitants pour aboutir à un projet partagé.

2.3.2 Est-il obligatoire?

Jusqu'à l'été 2010, les SCoT n'étaient obligatoires que pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants. Depuis l'approbation du Grenelle de l'environnement (12 juillet 2010) ils deviennent obligatoires pour l'ensemble du territoire national. A partir du 1er janvier 2017, en l'absence de SCoT, les communes seront sous le régime de la constructibilité limitée et ne pourront plus ouvrir de zones d'urbanisation future (Art. L 122-2 du Code de l'Urbanisme).

2.3.3 Quel est son contenu?

- 1. Un Rapport de Présentation : il présente les éléments de diagnostic. Quelle est l'état de santé du territoire ?
- 2. Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : il répond à la question : Que va-t-on faire
- 3. Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : il découle directement des choix faits dans le PADD et répond à la question : Comment allons-nous le faire ?

2.3.4 Quelle est sa durée d'élaboration?

Comme la procédure d'élaboration d'un SCoT comprend de nombreuses études, des phases de concertation et une enquête publique, son élaboration nécessite trois à cinq ans.

2.3.5 Comment est déterminé son périmètre?

À l'initiative des communes ou de leurs établissements compétents, le Préfet délimite un périmètre d'un seul tenant et sans enclave.

Il appartient aux intercommunalités (EPCI) compétentes en matière de SCoT de prendre l'initiative et de proposer un périmètre qu'elles jugent adapté. Ce périmètre doit être proposé par une majorité des EPCI concernés. Le périmètre est publié par le Préfet, après un vote à la majorité des deux tiers des élus. Les EPCI compétents en matière de SCoT votent en lieu et place des communes —puisque celles-ci lui ont délégué cette compétence.



Les élus ont souhaité que cette démarche soit portée à l'échelle du pays de Langres par le PETR. Suite à l'arrêté inter préfectoral du 6 avril 2016 qui définit le périmètre du SCoT du pays de Langres, le Comité Syndical du PETR a délibéré le 30 mai 2016 pour prescrire son élaboration. Les objectifs de ce projet et les modalités de concertation y ont été définies. Une convention de partenariat a également été établie avec le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont afin de recruter le bureau d'études qui mènera l'opération dans une logique de mutualisation des moyens. L'année 2016 marque donc le lancement officiel de la démarche !

A NOTER: la Plateforme cadastrale

Des formations pour appréhender l'interface de l'extranet cadastral ont été mises en place auprès des secrétaires de mairie et maires sur les six Communautés de communes au printemps 2016.

2.4 COMPETENCE TOURISME

RAPPEL COMPETENCES: Tourisme

Définition et mise en œuvre de son schéma de développement touristique.

Développement et gestion coordonnés de zones touristiques : les quatre lacs, les sources de l'Aube et de la Marne, le balisage des chemins de randonnées, les ports du Canal...

Avec l'économie, le tourisme est l'une des orientations phares du Projet de territoire 2014-2024 avec les enjeux suivants : renforcer l'attractivité du territoire en misant sur ses richesses patrimoniales,

faire du pays de Langres un véritable lieu d'étape touristique et non plus seulement un lieu de passage.

2.4.1 L'entretien des espaces publics sur les sites touristiques

Pour créer les conditions d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes, le PETR du Pays de Langres assure :

- l'entretien des espaces verts, des chemins des tours de lacs, du mobilier extérieur, des bâtiments sur les sites suivants : la Liez, Charmes, la Vingeanne, la Mouche, les sources de la Marne et le port de Champigny ;
- la propreté des sanitaires et le ramassage des poubelles sur ces mêmes sites.

Pendant la période estivale 2016, deux agents assuraient ces missions avec l'appui de prestataires extérieurs : Défis et Entr'in 52.

2.4.2 Le balisage et la signalétique des itinéraires de randonnées

Globalement, le PETR du pays de Langres assure le balisage et la signalétique des sentiers de randonnées qui figurent dans le périmètre d'action de sa compétence tourisme, mission confiée précédemment en prestation à l'Office de tourisme du pays de Langres. Quant aux Communes et Communautés de communes, elles assurent l'entretien (tonte, fauchage, élagage, réfection...).

Cette règle ne s'applique pas aux tours des quatre lacs où le PETR assure à la fois le balisage et l'entretien.

PDIPR: Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées FFR: Fédération française

de randonnée

	Surveillance	Balisage	Signalétique	Entretien (fauchage, élagage, tonte)
PDIPR	MDT	PETR (missionne FFR 52)	PETR	EPCI et/ou Communes
Non PDIPR	PETR (interne)	PETR (interne)	PETR	EPCI et/ou Communes



Le territoire de compétence tourisme se compose de 39 itinéraires, soit 494 kilomètres. La dernière opération de balisage et de pose de signalétique a été menée en 2013. En 2016, 3 circuits ont été effectués par les employés du PETR du Pays de Langres.

2.4.3 La surveillance de baignade

Le PETR assure la surveillance des baignades en juillet et en août. Pour ce faire, il a recruté, en 2016, une équipe de huit agents chargés de la surveillance sur les lacs de la Liez, Charmes et la Vingeanne ainsi que sur l'étang de la Juchère (à Villars Santenoge).

2.4.4 Les Délégations de Service Public (DSP) pour le Camping de la Liez et de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne

Les deux délégations ont été confiées à Patrick BAUDE (depuis 2002 pour la Liez et 2013 pour la Vingeanne). Le PETR du Pays de Langres suit la bonne mise en œuvre de ces DSP et accompagne le porteur privé dans ses projets de développement du site. Le PETR du Pays de Langres a eu à sa charge, en 2016, de rénover l'ensemble des regards des chalets de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne.

2.4.5 La collecte de la taxe de séjour

Payée par les touristes aux hébergeurs, elle contribue au développement touristique du territoire en finançant des opérations telle que la promotion du pays de Langres.

Une taxe de séjour est instituée sur le périmètre des Communautés de communes ayant pris la compétence à la carte « tourisme », dans le cadre du PETR du Pays de Langres. Elle a été ainsi nouvellement mise en place sur la Communauté de communes du Bassigny depuis le 1^{er} mai 2016.

En 2016, le PETR du Pays de Langres a collecté la taxe de séjour auprès des hébergeurs. Elle a ensuite été reversée à l'Office de Tourisme du Pays de Langres pour financer des opérations de promotion.

A noter qu'une régie de recettes « taxe de séjour prolongée » a été mis en place, ainsi que la démarche de taxation d'office. La régisseuse titulaire est Sabrina ODIN et sa suppléante est Karine HURSON.

2.4.6 La réalisation de travaux d'amélioration ou d'entretien liés à la gestion des quatre lacs

En 2016, le PETR du Pays de Langres a implanté une nouvelle aire de jeux à la Liez et en a créé une à Charmes.









En 2016, le PETR du Pays de Langres a aussi engagé les travaux suivants :

- rénovation du kiosque et des sanitaires de la plage de la Liez (peinture des murs et réfection des toitures),
- remplacement des lames de menuiseries sur l'esplanade et au niveau de l'escalier (côté Corsaire) à la Liez,
- réfection du toit terrasse du P'tit Creux à la Liez,
- création d'un banc près de l'aire de jeux à la Liez,
- remplacement de la canalisation eau pluviale vers l'école de voile à la Liez,
- réalisation d'un puits perdu pour infiltration des eaux de ruissellement de la douche de la plage de la Liez,
- remplacement d'un panneau de basket à la Liez,
- rechargement en sable des plages de la Liez, de la Vingeanne et de la Juchère et au niveau de l'aire de volley de la Liez,
- aménagement paysager des rampes de mise à l'eau à la Mouche.

Enfin, un état des lieux des besoins en signalétique a été mené en interne sur l'ensemble des sites gérés par le PETR du Pays de Langres (4 lacs, Port de Champigny).

2.4.7 L'amélioration de l'attractivité des sites des quatre lacs

Lake Park

En 2016, un porteur privé a souhaité créer une nouvelle activité sur le lac de la Liez. Il a développé le concept d'un parc gonflable aquatique. Cette activité contribue à dynamiser le site notamment en direction des jeunes et des familles. Le PETR du Pays de Langres lui loue le kiosque situé au bord de la plage de la Liez, qui lui permet de tenir sa billetterie et un point de petite restauration.

Projet Charmes en Chalets

Afin de faciliter l'émergence d'un projet d'hébergement touristique sur la commune de Charmes, le PETR du Pays de Langres a vendu deux parcelles à la SCI Charmes en Chalets dont le projet vise, à terme, à la construction de sept chalets et d'une piscine. L'équipe du PETR a accompagné aussi le porteur de projet dans ses démarches.

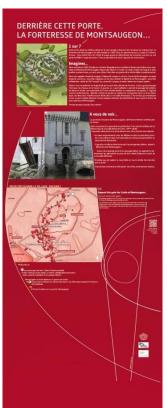
2.4.8 La mise en œuvre du Plan d'Interprétation du Patrimoine (PIP)

Ce schéma comporte une série de fiches actions dont l'une est le déploiement d'un PIP. En effet, les élus ont fait le choix de rendre visible et lisible le patrimoine bâti, culturel et paysager pour renforcer l'attractivité du territoire et le valoriser.

En 2016, le PETR a réalisé la signalétique d'interprétation de Montsaugeon. Cinq pupitres et six plaques de présentation ont été posés, relatant l'histoire du village et son caractère patrimonial par le biais d'un récit dynamique. Une méthode de travail a été mise en place avec un groupe de partenaires chargé de la rédaction des textes. Cette méthodologie sera dupliquée sur les autres sites qui seront valorisés.

Échantillon de la signalétique de Montsaugeon

A noter dans le cadre du schéma, deux lames directionnelles pour indiquer les tables paysagères ont été mises en place à Clefmont et une étude de marché concernant la faisabilité d'une salle de séminaire dans le Fort du Cognelot a été menée par le PETR du Pays de Langres. Les résultats seront repris par la Communauté de communes dans le cadre de l'extension du schéma touristique.





2.5 COMPETENCE ECONOMIE

RAPPEL COMPETENCES Economie

Aménagement coordonné de quatre zones d'activités : Langres Nord, Langres Sud, Chalindrey Grand Est, ZAI du Breuil. Développement de projets économiques d'intérêt inter-communautaire. Prospection de projets d'implantation.

S'appuyant sur les orientations du Projet de territoire valorisant les richesses et savoir-faire locaux, le PETR du Pays de Langres a conduit différentes opérations de développement économique endogène.

2.5.1 La fin de la mise en œuvre de la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) 2013-2016

En partenariat avec Actisud 52, le PETR du Pays de Langres a poursuivi la démarche de GTEC en 2016 grâce aux financements de l'Etat, de la Région et du GIP Haute-Marne.

Ce sont 133 entreprises qui ont bénéficié du programme. Les principales actions menées ont été les suivantes :

- réalisation de 38 diagnostics systémiques d'entreprises,
- accompagnement de 10 projets d'activités,
- organisation de 22 réunions de partage de bonnes pratiques sur des thèmes différents (115 participants),
- 82 sessions de formation à destination des chefs d'entreprises et salariés, 567 participants, issus de 137 entreprises.



Nos entreprises, aujourd'hui pour demain!

2.5.2 Les zones d'activités

Un état des lieux des zones d'activités a été effectué sur l'ensemble des quatre zones gérées par le PETR du Pays de Langres.

2.5.3 Les projets inscrits dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la Région « économie de proximité »

Les trois actions suivantes ont été enclenchées en 2016 et se sont achevées en 2017. Les résultats seront présentés dans le cadre du rapport d'activité 2017.

Les circuits courts : « Mangeons bien, mangeons local »









Le PETR, et l'ex Communauté de communes du Bassigny, souhaitaient développer un projet autour des circuits courts. En 2016, le PETR du Pays de Langres a lancé une phase de diagnostic sur le Bassigny mené par la Chambre d'agriculture et l'ARDEAR. Des groupes de travail ont été mis en place pour sensibiliser les habitants, mettre en relation les producteurs et les acheteurs, découvrir les différents modèles de vente possibles... Cette action se prolongera en 2017.



La marque territoriale « Made In Pays de Langres »

Inaugurée en 2014 sous l'égide de la Ville de Langres, la marque au losange orange permet aujourd'hui de faire découvrir 114 adhérents d'horizons divers et à travers différentes actions comme les marchés estivaux, le site internet dédié, la boutique éphémère, le livret de présentation des adhérents...

En 2016, le PETR du pays de Langres et la Ville de Langres ont réalisé un bilan de la marque après trois années d'existence et ont redéfinis les objectifs et priorités d'actions à mener à moyen terme pour relancer une dynamique. Cette action se prolongera en 2017.



La filière recyclage : un savoir-faire à sauvegarder et développer

En 2010, un centre de démantèlement est implanté sur le site SNCF de Chalindrey. Géré par GEOWASTE, filiale privée de SNCF logistique, il employait 49 salariés avant l'incendie du printemps 2016 qui a détruit l'unité de démantèlement.

Au regard de ce constat, les élus se sont mobilisés pour que l'activité, les emplois et le savoir-faire ne disparaissent pas avec cet incendie.

En 2016, le PETR du Pays de Langres a porté une étude visant à relancer l'activité de démantèlement de matériel ferroviaire et à élargir son champ de compétences à d'autres matériaux. C'est le cabinet SEMAPHORES qui mène ce travail. Cette action se prolongera en 2017.

2.5.4 Le projet de Centre Bien-être de Bourbonne-Les-Bains

En 2016, la Commune de Bourbonne-Les-Bains a souhaité faire appel au PETR du Pays de Langres en tant que prestataire de service pour l'aider dans l'émergence de projet du Centre Bien-être de Bourbonne-Les-Bains.



3 LES PERSPECTIVES 2017 DU PETR DU PAYS DE LANGRES

La feuille de route du PETR du Pays de Langres pour l'année 2017 a été votée par le Comité syndical au moment du vote du budget. La liste des opérations à mener se présente ainsi :

Stratégie territoriale

- Elaboration du SCoT du pays de Langres (phase diagnostic) et réalisation d'une étude biodiversité trames bleues et vertes
- Elaboration et construction d'un Contrat Local de Santé (CLS)
- Mobilisation d'un chasseur de tête pour le recrutement de deux médecins à la MSP de Montigny-Le-Roi
- Coordination des Maisons des Services aux Publics (MSAP) et des CCAS assurant la même mission que les MSAP

Economie

- Aménagement d'un « tourne à gauche » dans la ZAI du Breuil à Montigny-Le-Roi
- Achèvement des opérations « circuits-courts », « marque territoriale », « démantèlementrecyclage »
- Mise en place d'une Plateforme RH pour les entreprises en pays de Langres en partenariat avec Actisud 52 (cadre de la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences)
- Organisation d'un Pôle économie au sein du PETR du Pays de Langres en coordination avec les Communautés de communes
- Poursuite de la prestation de services auprès de la Commune de Bourbonne Les Bains au sujet du projet Centre bien-être

Tourisme

Gestion des lacs et randonnées

- Aménagement du Tour de Lac de Charmes Phase 4 et aménagement d'un parking
- Mise à jour d'une signalétique touristique à la Liez
- Développement des itinéraires de randonnées

Mise en œuvre du schéma de développement touristique 2014-2024

- Extension du schéma touristique à l'échelle Vanier-Amance, Bassigny et Bourbonne Les Bains
- Aménagement d'une aire de camping-cars à Langres
- Renouvellement de la signalétique autoroutière
- Interprétation touristique des sites du Plan d'Interprétation du Patrimoine Phase 1 (4 opérations : Le Pailly, Cohons, les sources de l'Aube, Ville de Langres)
- Candidature au label Pays d'Art et d'Histoire

Fonctionnement

• Mise en place de l'organisation polycentrique du PETR du Pays de Langres